



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

PROCES_VERBAL

Membres : 21

Membres présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents sans pouvoir : 2

Votants : 19

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente, salle du conseil municipal de la commune de Mont Lozère et Goulet, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude BERGOUNHE, Maire de la commune de Mont Lozère et Goulet.

Présents : Valérie AMOUROUX, Guylaine ANTRAYGUE, Pascal BEAURY, BERGOUNHE Claude, BOISSIER Gabriel, Hélène CASTAN, Agnès COULOMB, Laurence DIET, Frédéric DIET, Maryse FERRIER, Didier GONZALEZ, Evelyne HEBRARD, Jordy MARTIN, Olivier MARTIN, Didier MEDARD, Michel PANTEL, Fabienne POLLE, Marylène RIGNAULT, Sylvain THOMAS, Nadine TOIRON

Absent : Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL

Secrétaire de séance : Nadine TOIRON

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- ⇒ Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS
- ⇒ Questions diverses

Règle du quorum : le quorum est fixé à 11 membres présents. La règle du quorum étant respectée pour cette séance, la séance peut avoir lieu conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Nadine TOIRON se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

1/ Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent vacant qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi
- Modification de la délibération n°2026-051 de désignation des délégués au sein de l'EHPAD
- Modification de la délibération n°2026-054 de désignation des délégués au sein de l'association du Pays d'Art et d'Histoire

Les membres du Conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour du conseil municipal des 3 points précités à l'unanimité des présents.

2/ Désignation des membres élus au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 31 mars 2026, a voté pour que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS soit de 8, composé de 4 membres élus parmi les élus du conseil municipal et de 4 membres désignés par le Maire.

Il convient de désigner les 4 membres parmi les conseillers municipaux qui siégeront au conseil d'administration du CCAS. Les modalités du vote sont les suivantes :

- scrutin de liste
- vote à bulletin secret

Une liste se présente composée des élus suivants : Evelyne HEBRARD, Guylaine ANTRAYGUE, Laurence DIET et Nadine TOIRON.

Résultats :

- Nombre de voix pour la liste : 20
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

La liste « Evelyne HEBRARD » obtient 20 voix / 20 votants. Ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus membres du conseil d'administration du CCAS : Evelyne HEBRARD, Guylaine ANTRAYGUE, Laurence DIET et Nadine TOIRON.

La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au Jeudi 30 avril 2026 à 19h30 pour le vote des comptes administratifs, de gestion 2025 et des budgets primitifs 2026

3/ Modification de la délibération n°2026-051 de désignation des délégués au sein de l'EHPAD

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 31 mars 2026, a désigné Monsieur Didier MEDARD et Madame Marylène RIGNAULT membres du conseil d'administration de l'EHPAD du Bleymard.

Il convient en fait de désigner 3 membres dont l'un doit être désigné à la fonction de président du conseil d'administration de l'EHPAD.

Monsieur le maire demande à l'assemblée qui souhaite se porter candidat en complément. Une élue se porte candidate : Madame Guylaine ANTRAYGUE

Monsieur le Maire propose en outre que Monsieur Didier MEDARD soit désigné président du conseil d'administration de l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve :

- la désignation de Madame Guylaine ANTRAYGUE membre du conseil d'administration de l'EHPAD du Bleymard
- la désignation de Monsieur Didier MEDARD en tant que président du conseil d'administration de l'EHPAD du Bleymard

3/ Modification de la délibération n°2026-054 de désignation des délégués au sein de l'association du Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 31 mars 2026, a désigné Monsieur Michel PANTEL et Madame Laurence DIET respectivement délégués titulaire et suppléant au sein de l'association du Pays d'Art et d'Histoire.

Il convient en fait de désigner 2 membres titulaires.

Monsieur le Maire propose que Madame Laurence DIET et Monsieur Michel PANTEL soient désignés délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve que Madame Laurence DIET et Monsieur Michel PANTEL soient désignés délégués titulaires au sein de l'association du Pays d'Art et d'Histoire.

4/ Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent vacant qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi

Le Code Général de la Fonction Publique, article L332-14, autorise une collectivité à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent temporairement vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, pour une durée maximum de 1 an.

Les collectivités rencontrent souvent des difficultés pour recruter et pourvoir leurs emplois vacants.

Afin de faciliter et accélérer certains recrutements sur des postes qui nécessitent d'être pourvus immédiatement, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-14.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent temporairement vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial dans les conditions fixées par l'article L332-14

QUESTIONS DIVERSES :

- **Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offre (CAO)**

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de désigner les 6 membres de la CAO (3 titulaires et 3 suppléants) et que le conseil municipal, lors de la séance du 31 mars 2026, a voté pour que les listes candidates soient déposées le 08/04/2026 à 12h00, afin que les membres puissent être désignés au conseil municipal suivant. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal procède ce jour à l'élection des membres de la CAO. Les 2 élus présents de la liste « Notre commune », après en avoir discuté, demandent à ce que l'élection des membres de la CAO soit effectuée lors de la prochaine séance du Conseil municipal, soit le 30 avril 2026. L'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la CAO se tiendra donc le 30 avril 2026.

- **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la date limite de désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) est le 30 avril 2026. Elle compte 5 membres. Il convient de désigner :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste arrivée en tête
- 2 titulaires et 2 suppléants pour la 2^e liste

La désignation s'effectue selon l'ordonnancement des listes. Le maire, les maires délégués, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent pas être membres de la CCLE.

La liste des membres désignés sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un arrêté.

- **Désignation des membres de la CLECT :**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Le conseil communautaire fixe la composition précise de la CLECT, notamment la répartition des sièges par commune et le nombre d'élus.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Mont Lozère, lors de sa séance du 10 avril 2026, a fixé à 21 le nombre de membres de la CLECT, soit 1 représentant par commune. Le représentant doit être désigné par délibération parmi les membres du conseil municipal.

Il convient que les membres du conseil municipal, lors de sa prochaine séance, désignent le/la représentant.e qui siègera à la CLECT. Le vote aura lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'état d'avancement de l'opération de réfection du pont du Tournel. Suite à la dernière réunion qui a eu lieu avec l'AMO Lozère Ingénierie et le maître d'oeuvre Gaxieu, il a été demandé, aux vues du prix élevé du projet initial d'élargissement du tablier, et de l'insertion paysagère, au pied du Château, de refaire une nouvelle proposition sans élargissement.
- Monsieur Michel PANTEL propose que les locataires du bâtiment de l'ancienne boulangerie à Chasseradès – épicerie et logements – puissent bénéficier d'un allègement de leurs loyers du fait des nuisances occasionnées par les travaux. Monsieur le Maire approuve cette proposition
- Monsieur Gabriel BOISSET demande à ce que des panneaux soient installés pour sécuriser le chantier de travaux de l'ancienne boulangerie et que la déviation soit mise en place. Il évoque également la difficulté à avoir une visibilité sur les interventions des agents techniques. Monsieur le Maire indique que des plannings vont être établis.
- Monsieur Olivier MARTIN demande où en est la démarche de stérilisation des chats errants suite au vote de lancement d'une campagne votée en février 2026. Madame Stéphane DENJEAN indique que Madame Christine ZALACHAS s'est portée volontaire pour mener à bien le projet, avec le soutien de la mairie. La première étape est de solliciter une aide financière auprès de la fondation 30 Millions d'Amis.
- Madame Agnès COULOMB demande à ce que la situation cadastrale du local de Mme Pascale REVERSAT situé à la station du Mont Lozère, dont une partie est située sur une parcelle communale, soit régularisée. Il convient également d'installer un compteur indépendant pour le gîte communal.
- Madame Evelyne HEBRARD signale de nombreuses incivilités liées aux déjections canines. Il est proposé de préparer un affichage de sensibilisation.
- Monsieur le Maire qu'un couple souhaite installer une MAM sur la commune. Le projet est en cours.
- Monsieur Didier MEDARD informe les élus que l'Association des chemins de Stevenson va installer son siège sur la commune, dans l'ancienne mairie du Bleymard, partagée avec l'Office du Tourisme. La convention est cours d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Le Maire Claude BERGOUNHE

La secrétaire de séance, Nadine TOIRON

